

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 18 septembre 2025, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été adressée en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

Le Comité Syndical ainsi réuni le 23 septembre 2025 peut valablement délibérer sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à 13 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	19/09/2025
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	2

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (2) :

CLEMENT Karine, LE MEIGNEN Jean-Eudes

Excusés ou absents (43) :

ALIBERT Jean-Louis, BARBEZANGE Jacques, BORIES André, BOUYSSIE Jean-Michel, CALVET Jean-Marc, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, COUDERC Vivian, COUFFIGNAL Sylvain, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GARRIC Benoit, GOMBERT Dominique, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, LACOMBE Jean-Marie, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MARTY François, MASBOU Jean-Pierre, MOLIERES Jacques, MONTOYA Jacques, NESPOULOUS Régine, ORCIBAL Jean-Sébastien, PAGES TOUZE Laurence, POUZOLET LIGUE Didier, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, REYNES Jean-Michel, RIGAL Dominique, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEYSSERE Christian, WENZKE Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration : Néant

Secrétaire de séance : Karine CLEMENT

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le PETR Centre Ouest Aveyron doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, à ses EPCI membres, un rapport retraçant l'activité du syndicat.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par les présidents des EPCI à leur assemblée délibérante.

Il appartient au comité syndical de prendre acte du rapport d'activités 2024 du PETR Centre Ouest Aveyron ci-joint.

⇒ Le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de prendre acte du rapport d'activités 2024 du PETR Centre Ouest Aveyron ci-annexé.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 23/09/2025
Publié ou notifié le 23/09/2025

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le secrétaire de séance
Karine CLEMENT

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>



RAPPORT D'ACTIVITES

2024

PETR Centre Ouest Aveyron

1/ Présentation du PETR	3
✓ 1-1 Présentation générale.....	3
✓ 1-2 Les principales missions du PETR.....	3
✓ 1-3 Le PETR un territoire de projet	4
2/ Vie politique et administrative du syndicat.....	5
✓ 2-1 Les instances du PETR	5
✓ 2-2 Le bilan financier 2024	8
3/ Les missions développées en 2024	9
✓ 3-1 Animation territoriale et politiques contractuelles	9
✓ 3-2 Un territoire labellisé « TEPCv » intégrant des objectifs TEPOS dans son SCoT.....	15
✓ 3-3 Paysage Patrimoine.....	17
✓ 3-4 Services et Economie de proximité	21
4/ Le SCoT Centre Ouest Aveyron	22
✓ 4-1 le territoire du SCoT	22
✓ 4-2 Le SCoT en bref	23
✓ 4-3 Avis du PETR au titre du SCoT.....	23
✓ 4-4 Mise en œuvre et Evolution du SCoT	24

Le cadre réglementaire

Le rapport d'activités des EPCI : (Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale

1/ Présentation du PETR

✓ 1-1 Présentation générale

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Centre Ouest Aveyron a été créé le 21 janvier 2015 suite aux réflexions nationales menées sur l'organisation des territoires et notamment en application de la loi de modernisation de l'action publique et de l'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014. Il regroupe 8 communautés de communes et une communauté d'agglomération.

154 500
habitants



55% de la population aveyronnaise
En Occitanie:
2ème PETR en termes de superficie
4ème en termes de population

2 980 km²

9 EPCI

123 communes



Le PETR offre un **cadre d'action pertinent** pour répondre aux enjeux de développement qui dépassent le cadre des intercommunalités et nécessitant une **mutualisation des ressources et compétences**.

Il mobilise une **Ingénierie dédiée** à la conduite de projets sur le territoire et constitue un territoire organisé, **interlocuteur privilégié des partenaires institutionnels** qui souhaitent territorialiser leur politique.

Cette **coopération interterritoriale** permet à des territoires **d'agir ensemble et de conjuguer leurs forces** pour faire face à des **enjeux partagés** et assurer leur développement commun. Elle leur permet d'exercer des **solidarités nouvelles**, en recherchant des **synergies** et des **réciprocités**.



✓ 1-2 Les principales missions du PETR

Impulser – Fédérer – Coordonner – Accompagner

➔ Elaborer et mettre en œuvre un projet de territoire sur le périmètre du PETR Centre Ouest Aveyron, en partenariat avec les EPCI

➔ Accompagner les porteurs de projets locaux (conseil méthodologique et technique, recherche de financements, montage et suivi des dossiers...)

➔ Porter les dispositifs contractuels signés avec les partenaires financiers extérieurs (Europe, Etat, Région, Département) et jouer le rôle d'interface

➔ Conduire et animer les réflexions sur des sujets d'intérêt commun liés à l'aménagement et au développement

➔ Fédérer et coordonner les actions et les projets portés par les différents acteurs locaux (collectivités, socio-professionnels, associations) sur ces mêmes domaines d'intervention

✓ 1-3 Le PETR un territoire de projet

↳ Un projet de territoire en partenariat avec les EPCI

Le projet de territoire est un document fédérateur qui amène une réflexion sur les enjeux du territoire, assure la cohérence des différentes politiques menées et décline sa vision stratégique en plan d'actions afin de garantir sa mise en œuvre.

Le projet du territoire 2015-2020, travaillé en cohérence avec le SCoT, a permis de définir le cadre d'intervention du PETR :



↳ Une ingénierie dédiée pour accompagner la mise en œuvre de projets en réponse aux besoins du territoire

L'équipe technique pluridisciplinaire du PETR est au service des acteurs publics et privés du territoire pour accompagner leurs projets et leur apporter un appui méthodologique, une expertise et une aide au montage de dossiers de demande de subventions. Le PETR est également moteur de la mise en réseau des différents acteurs du territoire afin de faciliter l'émergence de projets, de fédérer et coordonner les actions.



↳ Le portage de dispositifs contractuels pour apporter des financements au territoire



↳ Le portage de projets nécessitant une échelle large et permettant d'animer les réflexions sur des sujets d'intérêt commun et de proposer des actions et solutions mutualisées aux EPCI



↳ Une mise à disposition d'outils auprès des EPCI membres pour construire les politiques publiques

▪ Des éléments de connaissance à intégrer dans les stratégies de développement et de planification des EPCI :

- Diagnostic du SCoT
- Diagnostic paysager/unités paysagères, ...
- Diagnostic énergie-climat par EPCI
- Diagnostic socio-économique, observatoire du territoire
- Diagnostic du tissu commercial et observations des dynamiques en cours

Autant d'actions qui permettent des économies d'échelle à différents niveaux :

- Etudes moins onéreuses que si elles étaient portées individuellement
- Données qui permettent d'alléger les marchés portés par les EPCI notamment pour les PLUi.

2/ Vie politique et administrative du syndicat

✓ 2-1 Les instances du PETR 2-1-1 Le comité syndical

Sur l'année 2024, une révision de la composition du Comité syndical a eu lieu.

- Suite au décès de M. Patrick ROBERT de la Communauté de communes du réquistanais, Mme Régine NESPOULOUS a été désignée déléguée au sein du PETR en lieu et place
- Suite à un renouvellement partiel des conseillers communautaires de Decazeville Communauté, Mme Christine TEULIER est remplacée par Mme Michèle JOSEPH-EDMOND.

La composition **2024** du comité syndical, qui comporte 45 membres, est la suivante :

EPCI	DELEGUES PETR Centre Ouest Aveyron				
Rodez Agglomération	CAYLA	Florence	Decazeville communauté	JOSEPH-EDMOND	Michèle
	CENSI	Martine		CAYRON	Francis
	CESAR	Alexis		MARTY	François
	DOUZIECH	Jacques		REYNES	Jean-Michel
	GOMBERT	Dominique		WENZEK	Laurence
	KEROSLIAN	Jean-Philippe	CC Pays Segali	BARBEZANGE	Jacques
	LOPEZ	Sylvie		BORIES	André
	MONTOYA	Jacques		CARRIERE	François
	PAGES TOUZÉ	Laurence		CLEMENT	Karine
	RAUNA	Alain		FABRE	Jean-Marc
	REMISE	Jean-Paul	CC du Réquistanais	CAUSSE	Michel
	SADOUL	Jean-Philippe		NESPOULOUS	Régine
	TAUSSAT	Régine	CC Pays Rignacais	CALVET	Jean-Marc
	TAUZIN	Marie-Noëlle		ROUQUETTE	Dominique
	TEYSSEDRE	Christian	Ouest Aveyron Communauté	BOUYSSIÉ	Jean-Michel
CC Aveyron Bas Ségala Viaur	COUDERC	Vivian		DELPECH	Michel
	LE MEIGNEN	Jean Eudes		MANDROU TAOUBI	Françoise
CC Conques Marcillac	ALIBERT	Jean-Louis		MARTY	Guy
	COUFFIGNAL	Sylvain		MASBOU	Jean-Pierre
	FONTAINE	Hubert		ORCIBAL	Jean-Sébastien
	LACOMBE	Jean-Marie		POUZOLET LIGUE	Didier
CC Plateau de Montbazens	GARRIC	Benoît		RIGAL	Dominique
	MOLIERES	Jacques			

Quelques chiffres :

- Nombre de Comités syndicaux réunis : 4
- Nombre de délibérations votées : 21

2-1-2 Le bureau syndical

Le bureau est composé des 9 membres :

Jean-Eudes LE MEIGNEN	Président
Karine CLEMENT	1 ^{re} vice-présidente
Jean-Philippe SADOUL	2 ^{ème} vice-président
Michel DELPECH	3 ^{ème} vice-président
François MARTY	4 ^{ème} vice-président
Michel CAUSSE	5 ^{ème} vice-président
Jean-Marie LACOMBE	6 ^{ème} vice-président
Jacques MOLIERES	7 ^{ème} vice-président
Jean-Marc CALVET	8 ^{ème} vice-président

Quelques chiffres :

- Nombre de bureaux réunis : 9 (dont 3 délibératifs)
- Nombre de délibérations votées : 4

2-1-3 Conférence des maires

Une conférence des maires a été organisée le 28 novembre 2024 – Financement des projets et préparation des dossiers de demandes de subvention.

Conférence des Maires du PETR Centre Ouest Aveyron

Jeudi 28 Novembre 2024

17 heures

Mairie de Baraqueville
42 Rue de la Mairie
Salle des Combes



Financement des projets et préparation des dossiers de demandes de subvention 2025

Présentation par les co-financeurs des dispositifs d'aides et des modalités de dépôt

- Etat: en présence de **Véronique Martin-Saint-Léon**, Sous-Préfète de Millau et **Christophe Burbaud**, Sous-Préfet de Villefranche de Rouergue
- Région: en présence de **Stéphane Bérard**, Conseiller Régional
- Département: en présence de **Arnaud Viala**, Président du Département
- LEADER: Nouveau programme 2023-2027



Signature des contrats et avenants Bourgs Centres Occitanie et du Contrat Territorial Occitanie du PETR



Jean-Eudes Le Maignon,
Président



Cette rencontre
sera suivie d'un apéritif
dinatoire

Elle a réuni 91 élus et partenaires.

2-1-5 Conseil de développement

La 1^{ère} réunion du conseil de développement a été organisée le 23 avril 2024. L'ordre du jour était le suivant :

- ❖ Rôle et fonctionnement du conseil de développement
- ❖ Information sur le PETR : présentation de la structure et de ses missions
- ❖ Désignation de délégués à l'ADEFPAT, l'assemblée des territoires et au parlement de la montagne (Région)
- ❖ Questions diverses

2-1-6 Le comité technique

Le comité technique du PETR est composé des DGS et agents des EPCI membres. Il permet d'associer étroitement les Intercommunalités aux travaux du PETR et de co-construire les projets d'intérêt commun.

4 comités techniques ont été organisés en 2024 :

- 30 janvier 2024 : SCoT ZAE
- 20 mars 2024 : SRADDET en visio-conférence
- 26 avril 2024 : SRADDET
- 10 septembre 2024 : Contractualisation

2-1-7 Le GAL Centre Ouest Aveyron

Le programme européen LEADER est animé par le Groupe d'Action Locale (GAL) dont la structure porteuse est le PETR Centre Ouest Aveyron.

Le comité de programmation est l'organe décisionnel du GAL. Il a deux missions principales :

- **Sélectionner les projets** et valider les subventions octroyées
- **Veiller au bon développement du programme** sur le territoire

Il est composé de :

- Collège public : 13 membres
- Collège privé : 14 membres

Une première réunion des membres du futur Comité de programmation LEADER 2023-2027 s'est tenue le 23 avril 2024. Elle a été l'occasion de présenter la nouvelle composition du Comité de programmation, les principes de mise en œuvre du nouveau programme et de finaliser la construction de la stratégie LEADER 2023-2027.

L'année 2024 a été une année de préparation au conventionnement avec la Région Occitanie, autorité de gestion (AGR) du programme LEADER 2023-2027. La convention GAL Centre Ouest Aveyron-AGR a été signée en janvier 2025. De ce fait, il n'y a pas eu de réunions de présentations de projets en 2024.

Publie	WENZKE Laurence	Mairie de Livinhac	Privé	CAZOL Yves	CDAV
	TEULIER Christine	Mairie d'Aubin		FABRE Annick	Chambre des Métiers et de l'Artisanat 12
	COUDERC Vivian	Maire de Rieupeyroux		BESSES François	Espace Emploi Formation Conques Marcillac
	LACOMBE Jean-Marie	Mairie de Clairvaux		BALDET Vincent	CCI 12
	DELPECH Michel	Mairie de Monteils		GURRERA Alain	APABA
	ALIBERT Jean-Louis	Mairie de Salles la Source		GOMBERT Jean-Marc	Cave coopérative des Vignerons
	BARBEZANGE Jacques	Mairie de Baraqueville		VILLEMAGNE Pierrette	Association L'Atelier Blanc
	BORIES André	Mairie de Gramond		ESPIE Solange	Centre Social et Culturel du Naucellois
	MOLIERES Jacques	Mairie de Montbazens		DELBRUEL Basile	Association AJAL
	CAUSSE Michel	Mairie de Réquista		ICHE Stéphane	Base de pleine Nature AGAAC
	ROUQUETTE Dominique	Mairie de Anglars Saint Félix		LAGARRIGUE Philippe	UNAT Occitanie
	POUZOLET-LIGUE Didier	Mairie de Naussac		PENEL Gérard	Fédération des Œuvres Laïques 12
	MANDROU TAOUBI Françoise	Mairie de Villefranche de Rouergue		ROUQUIER Philippe	La recyclerie du Rouergue
				VEDEL Patrick	IéS

2-1-8 L'équipe technique du PETR

L'équipe technique du PETR est composée de 8 agents soit 7.6 ETP

A titre de comparaison
ETP moyen des PETR
d'Occitanie
(85 000 hb en moyenne)
9.9 ETP

✓ **2-2 Le bilan financier 2024**

• **Budget primitif 2024**

Budget prévisionnel 2024			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	453 535	PRODUITS DES SERVICES	0
Frais de structure et de procédure	210 000.00	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	569 739.04
Frais liés au programme d'actions	230 535.20	EXCEDENT DE FCT REPORTE	404 013.98
Frais de communication	13 000.00	QUOTE PART SUBV EQUIP	10 920.00
CHARGES DE PERSONNEL	473 180.00		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 157.82		
DOTATION aux AMORTISSEMENTS	51 800.00		
Virement section investissement			
TOTAL DEPENSES	984 673.02	TOTAL RECETTE	984 673.02
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	92 040.34	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	71 160.34
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000.00	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0
Subvention équipement	10 920	FCTVA	0
Deficit d'investissemnt reporté	0	Exedent de fonctionnement capitalisé	0
		AMORTISSEMENT	51 800
TOTAL DEPENSES	122 960	TOTAL RECETTE	122 960
TOTAL GENERAL	1 107 633	TOTAL GENERAL	1 107 633

• **Contributions 2024**

La cotisation des EPCI au PETR a été fixée comme suit :

		2024
Cotisations	PETR/SCOT	2.30 €
	Contractualisation	0.20 €
	Leader	0.30 €
	TOTAL	2.80 €

A titre de comparaison
Cotisation des PETR d'Occitanie
(85 000 hb en moyenne)
3.76 € en moyenne

• **Compte administratif 2024**

Le compte administratif 2024 présente les résultats suivants :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses de fonctionnement 2024	598 446.95 €	Dépenses d'investissement 2024	10 920.00 €
Recettes de fonctionnement 2024	623 712.98 €	Recettes d'investissement 2024	46 214.07 €
Résultat de fonctionnement 2024	25 266.03 €	Résultat d'investissement 2024	35 294.07 €
Résultat 2024		60 560.10 €	
Résultat de fonctionnement cumulé	429 280.02 €	Résultat d'investissement cumulé	106 454.41 €
Résultat global de clôture 2024		535 734.43 €	

Cf. Compte administratif en annexe.

3/ Les missions développées en 2024

Les missions principales exercées par le PETR se déclinent en 4 grands axes :

- 1/ L'élaboration et l'animation d'un projet de territoire qui définit les actions à mettre en œuvre en matière de développement économique, aménagement de l'espace, transition énergétique...
- 2/ La gestion de la contractualisation avec les principaux partenaires : Europe, Etat, Région et Département
- 3/ L'appui à la coopération inter EPCI, le soutien aux actions de mutualisation
- 4/ L'exercice de la compétence SCOT

✓ 3-1 Communication

- Site Internet : <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/>. L'arborescence du site se compose :
- Lettres d'infos

2 actus du PETR ont été diffusées en janvier et octobre 2024

Le PETR a également un compte Facebook et LinkedIn.

✓ 3-2 Animation territoriale et politiques contractuelles

Le PETR est un lieu de dialogue sur l'articulation des politiques publiques et leur traduction opérationnelle dans le champ de l'aménagement et du développement territorial. Il permet ainsi de renforcer l'ancrage local des dynamiques départementales, régionales, nationales et européennes sur ces sujets et d'en renforcer l'animation de proximité. Le PETR permet de doter le territoire d'une capacité d'ingénierie afin de servir au mieux les politiques locales et de réaliser des économies d'échelle.

L'équipe technique pluridisciplinaire du PETR est au service des acteurs publics et privés du territoire pour accompagner leurs projets et leur apporter un appui méthodologique, une expertise et une aide au montage de dossiers de demande de subventions. Le PETR est également moteur de la mise en réseau des différents acteurs du territoire afin de faciliter l'émergence de projets.

Depuis sa création en 2015, le PETR Centre Ouest Aveyron est engagé dans les dispositifs contractuels suivants permettant le financement des projets du territoire :

- Avec la Région Occitanie : Contrat Régional Unique 2015/2017, puis Contrat Territorial Occitanie 2018/2021 et 2022/2028, ainsi que les Contrats Bourgs Centres Occitanie et les Contrats Grands Sites Occitanie
- Avec l'Etat : Contrat de ruralité 2017/2020 puis Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 devenu le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique
- Avec l'Union européenne :
Programme LEADER 2014-2022 et LEADER 2023-2027
ATI (Approche Territoriale Intégrée) FEDER 2021-2027

Le Projet de territoire du PETR représente le socle de la contractualisation avec les partenaires financiers. Il s'appuie sur 3 axes, déclinés en 11 objectifs stratégiques, et 1 axe transversal :



Le PETR porte ces différentes contractualisations pour les 8 communautés de communes qui le composent, Rodez Agglomération bénéficiant de ses propres contrats. Ces périmètres identiques facilitent la cohérence dans la mise en œuvre du Projet de territoire du PETR et dans la programmation opérationnelle des projets qui en découlent.

A- CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028

A-1 : LE CONTRAT REGIONAL

La Région Occitanie a renouvelé sa contractualisation avec les territoires de projet pour la période 2022-2028 avec une nouvelle génération de Contrats Territoriaux Occitanie (CTO). Les principales nouveautés de la génération 2022-2028 portent sur :

- L'intégration du Pacte vert de la Région : le CTO constitue le cadre privilégié de dialogue stratégique et de gestion avec les territoires pour la mise en œuvre opérationnelle du Pacte vert.
- L'ajout des EPCI en tant que cosignataires du CTO et membres du comité de pilotage.

Le CTO 2022-2028 du Centre Ouest Aveyron a été validé par le Comité syndical du PETR du 27 octobre 2022. Sa version finale a ensuite été approuvée par la Région, lors de la Commission permanente du 16 décembre 2022.

Le CTO s'appuie sur deux documents majeurs :

- Le contrat cadre : il fixe des orientations et priorités partagées, issues de la rencontre entre l'ensemble des politiques d'action de la Région et le Projet de territoire du PETR.
- Les programmes opérationnels : ils permettent de programmer annuellement les projets portés par les Communes et Communautés de communes qui sollicitent une subvention auprès de la Région.

La Région a rappelé que, pour la période 2022-2028, les demandes de subvention doivent être inscrites dans une programmation annuelle du CTO préalablement à tout passage en commission permanente de la Région.

Aussi, le PETR organise chaque année un appel à projets auprès des collectivités concernées du territoire pour inscrire leurs dossiers aux programmes opérationnels annuels.

En 2024, une programmation opérationnelle a été réalisée pour un total de 67 projets inscrits, représentant un coût d'investissement prévisionnel de 26 M€ et sollicitant 16 M€ de financements publics.

A-2 : BOURG CENTRE OCCITANIE

La Région Occitanie a reconduit pour la période 2022-2028 la politique « Bourg centre Occitanie » qu'elle avait lancée sur la période 2018-2021. Elle a pour objectif de recréer, maintenir ou développer une centralité nécessaire aux territoires ruraux en accompagnant la revitalisation des communes qui sont des pôles de services de leur bassin de vie, dans un souci de rééquilibrage territorial. Elle vise à :

- Renforcer/conforter/qualifier l'attractivité des bourgs et petites villes rurales ;
- Renforcer les fonctions de centralité par le développement d'une offre de services de qualité ;
- Soutenir le développement économique de ces communes et de leur bassin de vie ;
- Prioriser les programmes d'action en fonction des enjeux et des contraintes budgétaires ;
- Elaborer de manière partenariale avec les acteurs institutionnels concernés et de manière partagée avec la population et les acteurs locaux le projet de développement et d'attractivité de la commune ;
- Appliquer le Pacte vert de la Région dans les projets des communes ;

Cette politique s'adresse aux communes « villes centres » des bassins de vie ruraux, aux communes « pôles de services supérieurs ou intermédiaires ou de proximité » de plus de 1 500 habitants ainsi qu'aux communes « pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique.

Sur l'ensemble du territoire Centre Ouest Aveyron, les communes et EPCI éligibles se sont fortement mobilisés dès 2018 amenant en 2024 à la validation de **20 contrats et leurs avenants** (pour les contrats de la 1^{ère} génération) pour 27 communes concernées : Aubin / Cransac, Baraqueville / Naucelle, Conques en Rouergue, Decazeville, Druelle Balsac, Firmi, Le Monastère, Luc-la-Primaube, Marcillac Vallon / Saint-Christophe, Najac / La Fouillade, Olemps, Onet le Château, Réquista, Rignac, Sainte-Radegonde, Sébazac Concourès, Villefranche de Rouergue et Villeneuve d'Aveyron, Rieupeyroux / La Salvétat Peyralès / Le Bas Ségala, Montbazens/Lanuéjols.

Les contrats BCO représentent des sous-contrats du CTO.

⇒ **Le PETR a poursuivi son accompagnement des communes et EPCI dans l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle des avenants/nouveaux contrats** tout en assurant l'interface avec la Région et en favorisant l'échange d'expériences entre les collectivités candidates.

A-3 GRANDS SITES OCCITANIE

Initiée dans un premier temps en 2008 au sein de l'ex Région Midi-Pyrénées, la politique des Grands Sites a été confirmée par la nouvelle Région Occitanie sur la période 2018-2021. Avec ce dispositif, la Région décide de s'appuyer sur les sites culturels, patrimoniaux, historiques, naturels exceptionnels afin de structurer au sein du territoire régional des destinations touristiques majeures.

Ainsi, un « Grand Site Occitanie » est un lieu de forte notoriété doté d'un patrimoine remarquable ou d'un site culturel de rayonnement international et disposant tout particulièrement d'une ou plusieurs composantes à caractère exceptionnel (dit cœur emblématique du Grand Site).

- Objectif de la Région : **faire entrer l'Occitanie dans le Top 10 des destinations européennes**
- **40 Grands Sites labellisés** sur la région, dont 3 sur le territoire Centre Ouest Aveyron : **Bastides et Gorges de l'Aveyron, Conques et Rodez**
- La Région s'engage auprès de chaque Grand Site par un contrat pour la période 2018-2021
- Chaque contrat se traduit opérationnellement par un programme d'actions permettant de financer les projets inscrits dans ce programme

Il est prévu un renouvellement des contrats GSO pour la période 2022-2028. Le PETR restera impliqué dans l'accompagnement de ces démarches, en lien avec le CTO.

B- CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE 2021-2026

Sur la période 2017-2020, le PETR était porteur d'un Contrat de ruralité avec l'Etat, qui a été **remplacé pour la période 2021-2026, par le Contrat pour la réussite de la Transition Ecologique**.

Le CRTE a pour objectif de :

- Accompagner toutes les collectivités dans la concrétisation de leurs projets autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale,
- S'inscrire dans une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).

Le CRTE du PETR est une déclinaison de son projet de territoire. Il s'appuie sur 3 axes, déclinés en 11 objectifs stratégiques, et 1 axe transversal.

Le CRTE permet d'engager des financements de l'Etat en faveur des projets portés par les collectivités du territoire dans le cadre de programmations annuelles. En 2024, une programmation a été présentée portant sur 136 projets au total, pour un coût d'investissement total de 53,6 M€ et 11,6 M€ de financements sollicités auprès de l'Etat.

En 2024, l'Etat a relancé la dynamique des CRTE, dans l'objectif de consolider la méthode et de préparer la concrétisation des ambitions issues des COP régionales, par la définition notamment d'un calendrier commun pour actualiser les CRTE à la fin de 2024 et préparer la programmation de fin de mandat (2024-2026).

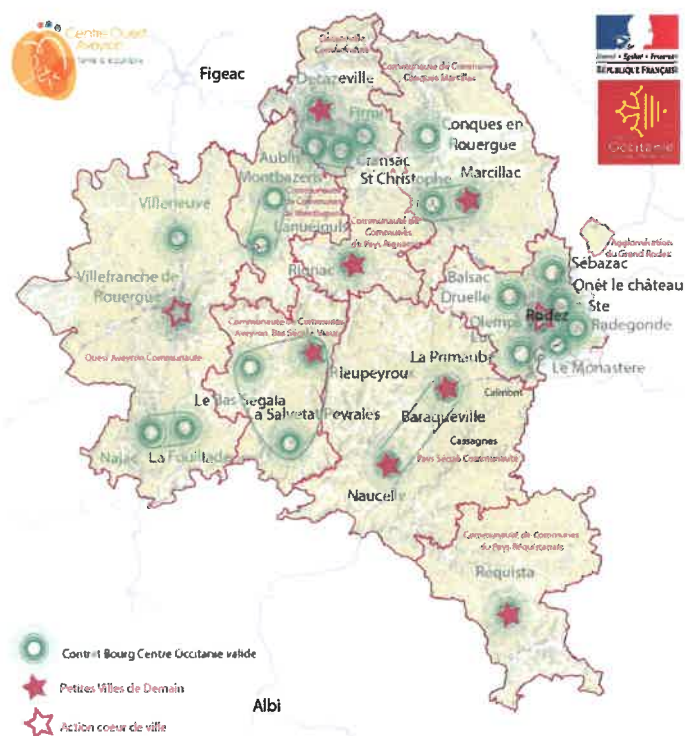
L'actualisation demandée par l'Etat portait essentiellement sur une revue de projets des collectivités associant les Maires. En réponse, les services du PETR et de l'Etat ont procédé ensemble à une revue des projets prévisionnels portés par les collectivités situées sur le territoire du CRTE (115 communes + 8 communautés de communes) au cours du 2nd semestre 2024, comprenant :

- **Juillet à septembre 2024** : première phase de recensement exhaustif des projets prévus sur la période 2024-2026 par le PETR
- **Septembre 2024** : proposition de priorisation par les services de l'Etat
- **Octobre à décembre 2024** :
 - réunion de coordination le 23/10/24 organisée par M. le Sous-Préfet avec les Présidents des communautés de communes, les services de l'Etat et du PETR,
 - suivie de 8 rencontres avec les Maires (1 réunion par communauté de communes) de novembre à décembre 2024, notamment dans le but d'affiner la priorisation des projets pour la période 2025-2026, en s'appuyant sur une grille d'analyse élaborée spécifiquement par le PETR dans le cadre du CRTE.

Au-delà du recensement des projets, la démarche menée entre l'Etat et le PETR a participé à sensibiliser les collectivités aux actions qu'elles peuvent mener pour contribuer à la réussite de la transition écologique. La grille CRTE qu'elles doivent maintenant remplir et joindre lors du dépôt de leurs demandes de subvention DETR, DSIL et Fonds vert pour les projets inscrits au CRTE est une étape de plus dans ce sens.

Par ailleurs, l'Etat a lancé en 2020 le programme « Petites Villes de Demain ». Sur le territoire Centre Ouest Aveyron, 7 communes ont été lauréates : Baraqueville / Naucelle, Decazeville, Marcillac, Réquista, Rignac et Rieupeyroux.

Le PETR a poursuivi son accompagnement auprès des communes et communautés de communes concernées, en lien avec le dispositif Bourg-Centre Occitanie, en créant et animant en 2021 un club des chefs de projet PVD du Centre Ouest Aveyron. Le club s'est réuni 1 fois en 2024.



C- PROGRAMME LEADER

L'année 2024, au même titre que l'année 2023, a été une année de transition entre le programme LEADER 2014-2022 et le nouveau programme s'étalant sur la période 2023-2027.

Programme LEADER 2014-2022

Sur LEADER 2014-2022, le GAL Centre Ouest Aveyron s'est vu confier une **enveloppe de 4 158 410 €** permettant de financer les projets selon 3 axes :

- Un premier axe sur le développement économique
- Un deuxième axe sur le tourisme, le patrimoine, les services à la population et la culture orientée
- Un troisième axe visant l'accompagnement aux changements de pratiques et aux nouvelles formes de mobilité

En 2024, les activités se sont concentrées sur l'accompagnement des porteurs de projets au dépôt de leurs demandes de paiement, qui devaient parvenir au GAL au plus tard le 30 juin 2024. Toutes les demandes de paiement pour ce programme devaient parvenir au service instructeur de la Région au 31 août 2024.

En 2024, sur les 80 dossiers programmés :

- 34 demandes de paiement ont été analysées et envoyées au service instructeur
- 11 visites sur place de projets ont été réalisés avec l'instructeur de la Région
- 15 projets ont été payés pour un montant de 515 634 €.

Etat des consommations au 31/12/2024

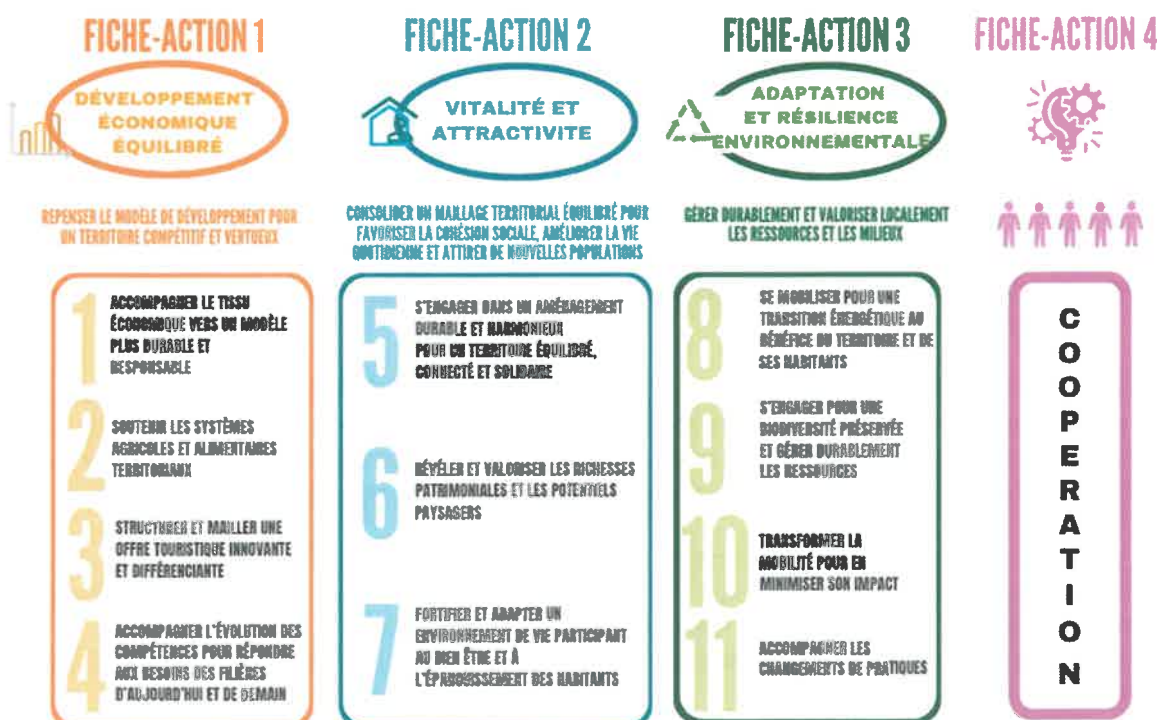
- Montant programmé : 4 036 900 euros (97% de l'enveloppe)
- Montant payé : 1 368 606 euros (34 % du montant total programmé)

Programme LEADER 2023-2027

La candidature LEADER 2023-2027 du PETR a reçu un avis favorable de la Région avec une dotation accordée en commission permanente le 9/02/2023 de : **2 645 110 € sur 5 ans, soit 529 022 €/an.**

La stratégie du GAL Centre Ouest Aveyron est une déclinaison du projet de territoire (CRTE).

Elle comporte 3 fiches-actions thématiques, une fiche-action « Coopération » et une fiche-action « Animation ».



Projets ayant sollicité une aide LEADER 2023-2027

Les projets démarrant à partir du 1^{er} janvier 2023 peuvent solliciter une aide LEADER.

Avant la signature de la convention entre le PETR et la Région Occitanie pour constituer le GAL Centre Ouest Aveyron (prévue à l'automne 2024), les porteurs de projets ont pu adresser une pré-demande auprès de la Région. Cette procédure transitoire permet d'établir la date de début d'éligibilité des dépenses pour ces projets.

L'accompagnement des porteurs de projets par le PETR a abouti à 8 pré-demandes en 2023 et 7 pré-demandes en 2024, pour un montant total de 1 059 843 €.

Ces projets devront faire l'objet d'une demande complète sur la plateforme EUROPAC dans un délai de 3 mois suivant le conventionnement AGR-GAL.

Projets pré-déposés en 2024

Intitulé de l'opération	Porteur de projet	Coût de l'opération	Montant sollicité au pré-dépôt
Fiche-Action 1 : Développement économique équilibré			
1.2 Agriculture et alimentation			
Les fermes de demain - démarche prospective participative pour une agriculture durable en Ouest Aveyron	Ouest Aveyron Communauté	78 813 €	49 280 €
1.3 Tourisme			
Bastides et Gorges de l'Aveyron, destination jeux en famille	SPL Ouest Aveyron Tourisme	126 950 €	100 000 €
Modernisation de la galerie Jean-Marie Périer	Commune de Villeneuve d'Aveyron	100 000 €	50 000 €
Fiche-Action 2 : Vitalité et Attractivité			
2.2 Patrimoine et paysages			
Elaboration du plan paysage du Centre Ouest Aveyron	PETR Centre Ouest Aveyron	150 480 €	115 306 €
2.3 Cadre de vie			
Doter les ambulances sapeurs-pompiers en moniteurs multi-paramétriques avec télétransmission d'électrocardiogrammes	SDIS 12	127 281 €	81 461 €
Fiche-Action Coopération			
Coopération pour une valorisation touristique concertée du Viaduc du Viaur, dans le cadre de la candidature UNESCO européenne	Pays Ségali Communauté	24 197 €	19 491 €
Fiche-Action Animation du programme			
Ingénierie LEADER 2023-2027 pour les années 2023 et 2024	PETR Centre Ouest Aveyron	62 149 €	48 175 €
Total de LEADER sollicité en 2024			463 712 €

D- ATI FEDER

La Priorité 5 du Programme régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027 permet de mobiliser des financements du FEDER par des dispositifs appelés « **Approches Territoriales Intégrées** » (ATI) sur des thématiques ciblées : amélioration du cadre de vie, lutte contre la désertification médicale, développement de l'hébergement d'urgence, développement des équipements culturels, touristiques et de loisir, modernisation de centres de formation.

Le PETR étant porteur d'un CTO, il a été retenu chef de file ATI sur son territoire, hors Rodez Agglomération (qui a ses propres CTO et ATI), par la Région le 16 décembre 2022.

En tant que chef de file ATI, le PETR assure la gouvernance et la mise en œuvre de l'ATI. A ce titre, il a notamment pour mission de réunir un comité de pilotage afin que celui-ci pré-sélectionne les opérations déposées à l'ATI, en conformité avec la stratégie territoriale mise en œuvre par le PETR en déclinaison de son Projet de territoire. **Les avis rendus ne présagent pas de l'issue de l'instruction et de la sélection des opérations par la Région, qui en a la charge en tant qu'autorité de gestion.**

Par ailleurs, le PETR accompagne les porteurs de projet, en lien étroit avec les services Europe de la Région :

- Identification des projets potentiellement éligibles à la Priorité 5 du FEDER, vérification de l'éligibilité effective et du respect des dispositions européennes, information sur les règles de financements du FEDER ;
- Appui à l'établissement des plans de financement (en articulation avec les autres cofinancements) et, si nécessaire, au montage des dossiers ;
- Suivi de la programmation des dossiers, de leur réalisation effective et du respect des obligations européennes.

L'enveloppe FEDER de la priorité 5 est de 134M€ jusqu'en 2027, à répartir entre les 58 ATI de l'ensemble de l'Occitanie. La Région n'a pas attribué de montant FEDER pour chaque ATI. Cependant, il est apparu début 2024 que l'enveloppe était insuffisante au regard des montants sollicités par les projets pré-déposés. Aussi, la Région a demandé aux chefs de file ATI de lui confirmer la liste des dossiers sollicitant la priorité 5 du FEDER et dont un début d'opération était effectif en 2024, afin d'effectuer un travail de priorisation.

Sur les six opérations pré-déposées à l'ATI du PETR, quatre ont ainsi été retenues par la Région dans la liste des opérations prioritaires pouvant être déposées. Le comité de pilotage de l'ATI FEDER s'est réuni une fois, le 18 septembre 2024, permettant de donner un avis positif de présélection à deux de ces opérations.

Aucune programmation n'a été réalisée par la Région en 2024.

Documents et ressources disponibles

- *Projet de territoire 2020-2026* <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/le-petr/le-projet-de-territoire/>
- *Contrat territorial régional 2022-2028*
- *CRTE 2021-2026*
- *Convention et fiches action LEADER*
- *Fiches pédagogiques de la Priorité 5 du FEDER (ATI)*

✓ 3-3 Transition énergétique



Une démarche Energie Climat volontaire intégrée au SCoT

Conscientes de la nécessité d'agir collectivement face aux problématiques écologiques, les collectivités membres du PETR Centre Ouest Aveyron ont jugé opportun de se regrouper afin de mettre en place une démarche territoriale sur la thématique énergie-climat à l'échelle de ce périmètre géographique, qui permet d'atteindre une maille pertinente pour atteindre des objectifs TEPOS 2050.

La démarche Energie Climat du PETR Centre Ouest Aveyron, qui a démarré en 2016, intègre les PCAET de 2 obligés de plus de 20 000 habitants (Rodez Agglomération et Ouest Aveyron Communauté) et permet aux autres collectivités non obligées de bénéficier d'une dynamique territoriale pour assurer une meilleure coordination des actions mutualisables, une efficacité accrue et la capitalisation des expériences les plus exemplaires.

La démarche Energie Climat s'articule autour des axes suivants :

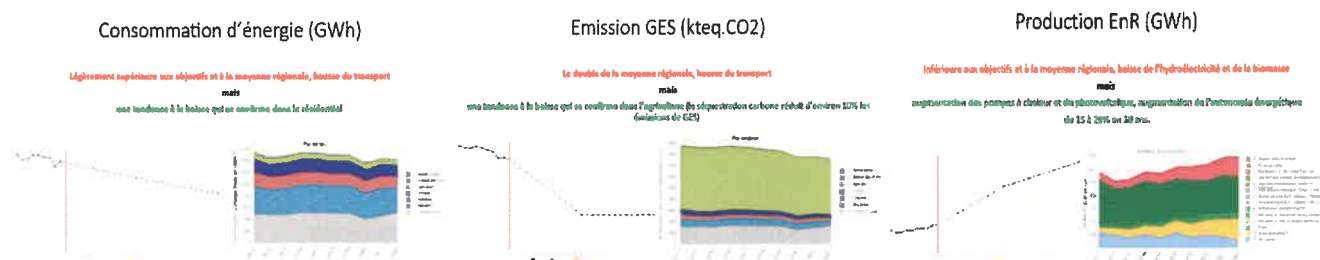
- Axe 1 Encourager, coopérer et impliquer autour des transitions du territoire
- Axe 2 Améliorer la performance économique et énergétique du patrimoine public et privé
- Axe 3 Promouvoir un urbanisme durable, favoriser les mobilités tout en maîtrisant les impacts environnementaux
- Axe 4 Valoriser les ressources énergétiques locales et renouvelables
- Axe 5 Activer les leviers de l'économie circulaire
- Axe 6 Réduire les pollutions agricoles et anticiper le positionnement sur de nouvelles filières de production (adaptation et diversification)

Le plan d'actions du PETR se construit collectivement et progressivement d'après les principaux enjeux identifiés par les diagnostics chiffrés objectivement, d'après les différentes pistes d'actions proposées lors des concertations d'acteurs du territoire, d'après les besoins des élus et des politiques nationales et régionales en évolution.

L'année 2024 a permis de participer à la mise en œuvre des démarches Energie Climat du PETR, de Rodez Agglomération et d'Ouest Aveyron Communauté, favorisant les objectifs TEPOS du territoire.

Démarche Energie Climat du PETR Centre Ouest Aveyron :

- Diffusion de la stratégie territoriale TEPOS 2050 lors des réunions avec les élus et partenaires.
- Suivi et présentation d'indicateurs stratégiques et opérationnels.



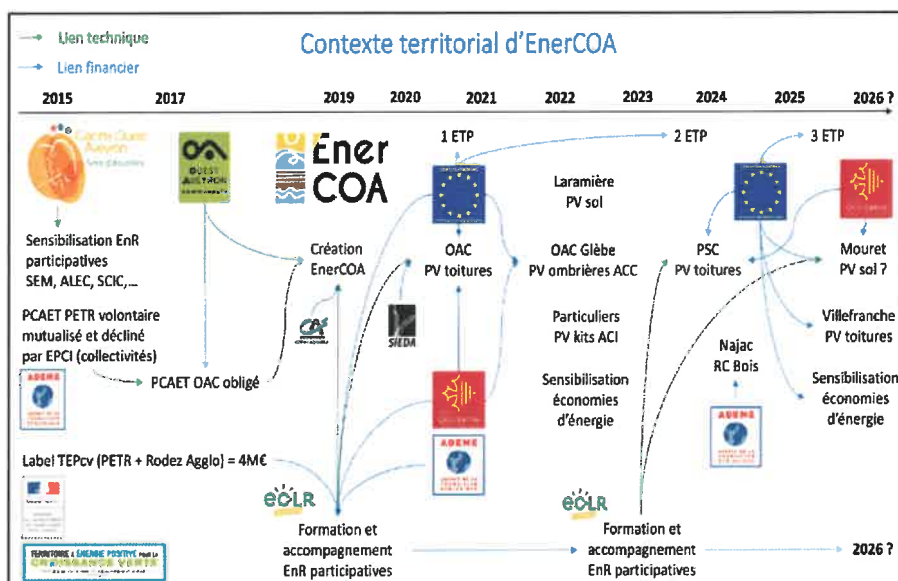
- Suivi des diagnostics et rénovations énergétiques de bâtiments publics intégrés dans le CRTE, en partenariat avec le SIEDA.
- Prêt de matériel de mesure et d'enregistrement des températures dans les bâtiments publics.
- Accompagnement des projets territoriaux d'énergies renouvelables avec le soutien d'ECLR :

AMI PV à Pays Ségal Communauté (PSC) pour développer 100 000 m² de photovoltaïque (toitures, ombrières, sol),

PV ACC des ombrières de la Glèbe sur Ouest Aveyron Communauté,

Projet citoyen d'1MW de PV au sol à Mouret,

Changement d'échelle de la SCIC EnerCOA sur le PETR (voir Rapport final AMO EnR du 25/03/24).



- Modules pédagogiques « Energie Climat » en partenariat avec le CPIE : 78 demi-journées réalisées dans 26 classes pour 556 élèves sensibilisés.
- Codéveloppement des ateliers du réseau de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) organisés par le CPIE (journée des acteurs de l'Aveyron, conférence Pablo Servigne,...).

Environnement Réseau Aveyron mise sur la transformation écologique et sociale



Atelier « Eduquer dehors » du Réseau Aveyron Environnement à Micropolis le 1/10/24



Conférence de Pablo Servigne sur la résilience collective à Bozouls le 8/11/24

- Participation aux divers ateliers « Fresque du climat » et « 2 tonnes » en partenariat avec les associations locales.
- Participation aux réseaux Région, ADEME, ANPP, CLER, Caloe.

PCAET « obligé » de Rodez Agglomération :

- Participation aux comités de pilotage, comités techniques et ateliers (Destination TEPOS).
- Participation aux réunions EIT pour la démarche « CARTEES », animation d'ateliers « Energie » (économies, contrats d'achat, EnR) et présentation des projets d'EnerCOA aux entreprises ruthénoises (ACC PV la Glèbe).



Atelier Destination TEPOS
à Rodez Agglomération

PCAET « obligé » de Ouest Aveyron Communauté :

- Participation aux réunions des comités de pilotage et comités techniques

Documents et ressources disponibles

- Diagnostic air-énergie-climat du PETR, décliné par EPCI
- Etude de potentiel EnR du PETR, décliné par EPCI
- Diagnostic de vulnérabilité aux changements climatiques
- Stratégie et objectifs chiffrés TEPOS
- Outil de suivi énergétique pour le patrimoine public
- Préconisations pour les marchés publics de rénovation énergétique
- Prêt de matériel de mesure et d'enregistrement des températures
- Fiche pratique pour un développement participatif des énergies renouvelables
- <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/nos-missions/sengager-dans-la-transition-ecologique/>

✓ 3-4 Paysage Patrimoine

OPERATIONS FAÇADES ET VALORISATION DU BATI

Le soutien à la réhabilitation du patrimoine bâti dans les centres anciens s'est poursuivi, en partenariat avec les services de la Région, notamment dans le cadre des BCO.

ÉLABORATION DES REGLEMENTS

Des règlements d'intervention et documents contractuels ont été élaborés en lien avec les partenaires techniques (CAUE, UDAP, Région). À Villeneuve, plusieurs réunions de travail ont abouti à la présentation du dispositif en conseil municipal le 19 novembre, en vue d'un lancement opérationnel.

SUIVI DES COMMISSIONS FAÇADES

Des commissions de sélection ont été organisées dans plusieurs communes engagées :

- Naucelle : 8 octobre
- Baraqueville : 18 juin et 16 septembre
- Rignac : 15 janvier
- Villefranche-de-Rouergue : 12 avril et 3 juillet

Ces commissions ont permis d'examiner les projets de rénovation, de vérifier leur conformité avec les chartes esthétiques et les objectifs patrimoniaux, et de statuer sur l'attribution des aides.

LANCEMENT DU PLAN PAYSAGE

Le lancement de la démarche Plan paysage a constitué une étape majeure en 2024 pour la prise en compte renforcée des paysages dans les politiques d'aménagement du territoire. Cette initiative vise à mieux comprendre, préserver et valoriser les spécificités paysagères du territoire, dans un contexte de mutations socio-économiques et environnementales.

Pour mener à bien cette démarche, un cahier des charges précis a été élaboré en amont, définissant les objectifs, les attentes et les livrables attendus, afin d'encadrer le travail des futurs prestataires. L'accent a été mis sur une approche intégrée et participative, impliquant à la fois les élus, les techniciens, les acteurs locaux et les usagers.

Après une procédure de sélection rigoureuse, le bureau d'études CAUDEX, basé à Lyon, a été retenu pour piloter cette mission. Leur expertise reconnue en paysage et urbanisme s'est avérée un atout déterminant pour aborder les enjeux complexes du territoire.

SUIVI DU PLAN PAYSAGE

Dès les premières phases, l'équipe de CAUDEX a multiplié les visites de terrain, accompagnées par le PETR et des partenaires locaux. Ces rencontres ont permis de dialoguer avec un large panel d'acteurs : élus, techniciens, associations et habitants. L'objectif était d'ancrer l'étude dans une connaissance fine et sensible des paysages, en évitant une lecture trop académique ou déconnectée du vécu local.

Cet accompagnement s'est traduit par plusieurs sessions de travail conjointes, où les retours du terrain ont été intégrés dans la méthodologie et les outils d'analyse proposés par CAUDEX. Un effort particulier a été fait pour garantir que le diagnostic paysager reflète réellement les réalités du territoire, ses dynamiques et ses aspirations.

Par cette démarche immersive, le PETR a veillé à ce que l'étude soit non seulement un document technique, mais aussi un véritable outil d'aide à la décision et à la co-construction des projets d'aménagement sur l'ensemble du territoire. Le Plan paysage s'annonce ainsi comme un levier essentiel pour renforcer l'identité paysagère locale, guider les choix d'urbanisme, et promouvoir un développement harmonieux et durable.



SUIVI DE L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE (OPP)

Le pilotage de l'OPP du PETR a permis d'assurer la cohérence entre les différentes démarches (PLUi, projets d'énergie renouvelable, Grand Site de Conques), à travers un travail transversal avec les partenaires.

DEMARCHE UNESCO DU VIADUC DU VIAUR

Le PETR accompagne activement la démarche de labellisation UNESCO du Viaduc du Vaur, dans le cadre d'un projet porté à l'échelle européenne. Cette initiative vise à inscrire un ensemble cohérent de six viaducs métalliques à grandes arches construits à la fin du XIX^e siècle, témoins remarquables des avancées techniques et esthétiques de l'ingénierie ferroviaire de l'époque. Le Viaduc du Vaur, situé à la frontière entre l'Aveyron et le Tarn, en constitue une pièce maîtresse, tant par ses dimensions que par son intégration spectaculaire au paysage. Le PETR s'implique dans le suivi des réunions de comités techniques et de pilotage, et joue un rôle de facilitateur territorial pour faire le lien entre les enjeux patrimoniaux, paysagers et de développement local. Cet accompagnement vise à garantir que la candidature reflète pleinement les spécificités du site, tout en favorisant une appropriation locale du projet par les collectivités, les habitants et les acteurs culturels.

PROJET DE COOPERATION AUTOUR DU PATRIMOINE MINIER

Les bassins decazeillois et carmausin ont en commun une histoire et un patrimoine industriel en lien avec l'exploitation de mines de charbon. Une volonté de coopérations s'est développée afin d'accroître la connaissance, la protection et la valorisation de ce patrimoine matériel et immatériel et jouer un effet de levier pour ces territoires :

- A une échelle interdépartementale entre des collectivités volontaires du Pôle Territorial Albigeois Bastides et du PETR Centre Ouest Aveyron
Une coopération existe déjà entre Pays Ségali et le Carmausin Ségala en vue de l'inscription à l'UNESCO du viaduc du Vaur. Cet ouvrage, trait d'union entre les deux départements fait également sens par rapport à l'histoire du bassin

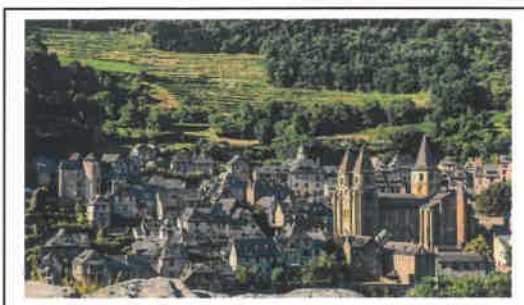
de Decazeville. Un rapprochement de ces territoires a donc paru opportun afin de voir quels projets communs pourraient être envisageables.

- A une échelle européenne : des échanges avec les partenaires espagnols et plus largement avec d'autres pays européens pour œuvrer à la protection et la valorisation du patrimoine minier et industriel pourraient s'avérer pertinents.

Le 5 novembre 2024 a été organisée une journée de rencontre des deux territoires, dans le but de faciliter l'interconnaissance des acteurs potentiels d'une coopération et de lancer une démarche d'identification d'actions communes pertinentes.

DEMARCHE GRAND SITE DE FRANCE (GSF) DE CONQUES

Le suivi du label Grand Site de France (GSF) pour Conques et sa vallée a donné lieu à une participation active aux comités techniques (1er février, 29 mars) et au comité de pilotage du 20 décembre. Une contribution a également été apportée à l'élaboration de l'Observatoire photographique du paysage du site, en lien avec la dynamique portée par le Plan paysage.



APPUI AU PAH DES BASTIDES DU ROUERGUE

STRUCTURATION DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE (PAH)

Un accompagnement stratégique a été mené auprès des élus de Villefranche-de-Rouergue et des communes partenaires pour transformer l'actuel PAH en structure municipale conventionnée, avec une redéfinition de la gouvernance. Ce travail s'est traduit par :

- L'aide à la rédaction de la nouvelle convention avec le ministère de la Culture
- La co-construction d'un programme d'actions triennal, centré sur la valorisation du patrimoine des bastides



Documents et ressources disponibles

- Guide à l'usage de la rénovation des façades du Bassin de Decazeville <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/uploads/2024/02/guide-facades-bassin-decazeville-compressed.pdf>
- Guide à l'usage de la rénovation des façades des Causses <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/uploads/2024/02/guide-facades-causses-compressed.pdf>
- Guide à l'usage de la rénovation des façades du Rougier <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/uploads/2024/02/guide-facades-rougier-compressed-2.pdf>
- Guide à l'usage de la rénovation des façades du ségala <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/uploads/2024/02/guide-facades-segala-compressed.pdf>
- Observatoire Photographique du Paysage : <https://paysageaveyron.fr/paysage/observatoire-photographique-du-paysage/>

3-5 Revitalisation des centres-bourgs

Les problématiques d'aménagement et de développement touchent de manière prégnante tous les territoires du Centre Ouest Aveyron : vacance commerciale dans les centres, nécessaire sobriété foncière et énergétique, offre en logement insuffisamment adaptée, adaptation aux changements climatiques, attractivité du territoire qui se tasse... Dans un contexte de crise énergétique, financière et environnementale, les élus et techniciens se trouvent face à une lourde responsabilité pour l'avenir des territoires ruraux.

Le PETR s'est engagé dans un plan d'action transversal qui permet aux intercommunalités et aux communes de trouver des réponses collectives, adaptées et efficaces pour le territoire, ainsi que de dépasser les réflexions et expériences de chacun. En tant que porteur d'un SCoT, et d'un PCAET, mais aussi en tant qu'interlocuteur des contractualisations Europe, Etat et Région sur son territoire, le PETR est en mesure d'assurer cette mission.

C'est dans ce cadre que le PETR a engagé un plan d'actions autour du thème de la revitalisation des centres bourgs dans l'objectif de :

- **Proposer une démarche positive de développement autour d'un fil conducteur d'action motivant et opérationnel**
- **Fédérer et accompagner les collectivités**

Pour faire suite à la première thématique sur désimperméabilisation, la renaturation et la végétalisation des espaces publics traitée en 2023, le PETR a mis en œuvre en 2024 les actions suivantes :

SENSIBILISATION A LA DESIMPERMEABILISATION DES COURS D'ECOLE

Une journée de sensibilisation a été organisée le 15 mars à Saint-Cyprien-sur-Dourdou, en partenariat avec le CAUE. Cette journée, dédiée à la désimperméabilisation des espaces scolaires, a permis d'informer les élus, techniciens et enseignants sur les solutions alternatives pour réintroduire la nature en ville, limiter les effets du ruissellement et améliorer le confort thermique dans les écoles. Des retours d'expériences et visites de terrain ont structuré cette journée, suscitant de premières intentions de projet localement.

ANIMATION D'UN RESEAU DE PARTENAIRES

Un réseau de partenaires techniques et institutionnels (CAUE, DDT, Agence de l'eau, Région, bureaux d'études) a été animé à travers plusieurs comités techniques pour mutualiser les connaissances, les retours d'expérience et accompagner les collectivités dans leurs démarches de désimperméabilisation ou de renaturation d'espaces publics.

ÉLABORATION D'UNE FEUILLE DE ROUTE STRATEGIQUE

Une feuille de route opérationnelle a été co-construite à destination des élus et des techniciens, synthétisant les préconisations réglementaires, les leviers financiers mobilisables, les bonnes pratiques en matière d'aménagement durable, et les outils de suivi. Elle constitue aujourd'hui une base commune pour les projets futurs.

Documents et ressources disponibles

- *Livret des partenaires ressources pour la désimperméabilisation, la renaturation et la végétalisation des espaces publics.*
<https://www.petr-centreouestaveyron.fr/uploads/2023/09/livret-des-partenaires.pdf>
- *Support de la plénière du 19 septembre 2023*
<https://www.petr-centreouestaveyron.fr/uploads/2023/10/supportpleniere-site-internet.pdf>
- *Expo photo :* <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/uploads/2023/09/expo-compressed.pdf>
- *Docs ateliers* <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/uploads/2023/10/compte-rendu-en-questions-reponses.pdf>
- *Doc Réquista* <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/uploads/2023/12/presentationbieannev.pdf>
- *Présentation cours d'école :* <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/uploads/2024/03/caue-formation-cour-st-cyprien-15-mars-24.pdf>
- *Présentation financements cours d'école :* <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/uploads/2024/03/presentation-cour-decole-150324-v2.pdf>

✓ 3-5 Services et Economie de proximité

➔ Economie

- Accompagnement de porteurs de projets notamment dans le cadre du programme LEADER : une trentaine de porteurs, publics et privés, ont été rencontrés en 2024 dans le cadre de projets de développement économique.
Les secteurs d'activité de ces porteurs se répartissent comme suit :
 - Environ ¼ des porteurs étaient actifs dans les secteurs du commerce, production artisanale et industrielle et tiers-lieux
 - Environ ¼ des porteurs relevaient du secteur de la production agricole et agro-alimentaire
 - Environ la moitié des porteurs étaient des acteurs du tourisme.
- Réflexions sur des démarches d'économie circulaire et d'écologie industrielle et territoriale, participations au réseau régional de l'économie circulaire et l'EIT, ainsi qu'à l'expérimentation EIT de Rodez Agglomération
- **Contrat Territoire d'Industrie** : En tant que signataire du Contrat Territoire d'Industrie Figeac Aurillac Rodez, le PETR est associé à la mise en œuvre de ce contrat.

Plusieurs accompagnements ADEFPAT ont eu lieu sur le territoire en 2024 et se sont matérialisés : par un accompagnement individualisé et l'animation des groupes d'appui de projet (GAP). Chaque projet a bénéficié d'un suivi rigoureux : appui méthodologique, mobilisation des partenaires, relecture stratégique

✓ Les projets accompagnés en 2024 :

- Parc Intercommunal de la Découverte (territorial) – phase 2 : terminé
- Entrepreneuses ruthénoises (entreprises individuel & collectif) : en cours
- Château de Sénergues : GAP de lancement – 19 septembre
- Salles-la-Source (ancien hospice) : GAP – 23 janvier
- Recyclerie du Pays Ségali : GAP – 22 janvier
- AJAL (projet culturel et ruralité) : GAP – 7 mars / clôture – 18 novembre

4/ Le SCoT Centre Ouest Aveyron

✓ 4-1 le territoire du SCoT



- ✓ Rodez Agglomération
- ✓ Aveyron Bas Ségala Vialar
- ✓ Decazeville Communauté
- ✓ Conques-Marcillac
- ✓ Pays Ségali Communauté
- ✓ Pays Rignacois
- ✓ Plateau de Montbazens
- ✓ Réquistanais
- ✓ Ouest Aveyron Communauté

Dates clés

- SCOT Nord-Ouest 12 créé par arrêté du 10/10/2013.
- SCoT Ouest Aveyron créé par arrêté du 24/12/2013.
- SCOT Centre Aveyron créé par arrêté du 13/11/2014.
- 01/01/16 Fusion des 3 SCoT (arrêté le 07/10/15)
- 31/03/17 Réduction du périmètre du SCOT (arrêté le 27/04/17)
- 01/01/18 : Dissolution du Syndicat mixte de SCoT et transfert de la compétence au PETR
- **04/07/19 Arrêt du projet de SCOT**
- **06/02/20 Approbation du SCOT**
- **30/07/20 SCoT Exécutoire**

Chiffres-clés

- **123 communes**
- **9 intercommunalités**
- **Population municipale : 154 572 habitants :**
55 % de la population aveyronnaise

✓ 4-2 Le SCoT en bref

Après 5 années d'études et de concertation, le SCOT Centre Ouest Aveyron a été approuvé par le Comité Syndical du PETR le 6 février 2020 et est en vigueur depuis le 30 juillet 2020. Le SCoT s'articule autour de trois pièces : Rapport de présentation, PADD, DOO.

Les objectifs à atteindre ont été fixés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

- Maintenir, amplifier et diversifier les activités économiques du Centre Ouest Aveyron
- Reconquérir les centralités des villes, bourgs et villages
- Préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers
- Protéger et valoriser les espaces et ressources naturelles
- Satisfaire les besoins en logements pour les habitants actuels et futurs
- Agir contre les émissions de gaz à effet de serre et adapter le territoire au changement climatique



✓ 4-3 Avis du PETR au titre du SCoT

Le PETR est associé aux procédures suivantes en tant que Personne Publique Associée (PPA) :

- Les procédures d'urbanisme des communes et EPCI de son territoire,
- Les procédures de SCoT limitrophes (élaboration/révision/modification...),
- L'élaboration ou évolution des PLU(i) des communes et EPCI limitrophes non couvertes par un SCoT,
- Les documents de rang supérieur ou plans valant servitudes (schémas régionaux, PPRI...) avec lesquels le SCoT doit être compatible ou doit en tenir compte.

Il peut également être consulté sur des dossiers ne relevant pas d'une obligation légale de consultation du SCoT : Permis de construire, Mission inter-services aménagement et paysage (MISAP)...

Les avis exprimés dans ce cadre sont des avis simples.

➔ Avis sur les documents locaux d'urbanisme

En 2024, le PETR a été consulté sur 9 procédures concernant le territoire SCoT.

Porteurs de Projet	Motifs	Avis SCoT
Ouest Aveyron Communauté	Projet de PLUi arrêt n°2	Avis favorable
Communauté de communes de Conques Marcillac	Projet de PLUi	Avis favorable assorti de réserves
Rodez Agglomération	Modification n°5 du PLUi	Avis favorable
Decazeville Communauté	Modification simplifiée n°1 du PLUi	Avis favorable
Communauté de communes du Réquistanais	Modification simplifiée n°1 du PLUi	Avis favorable
Communauté de communes du Réquistanais	Révision Allégée n°1 du PLUi	Avis favorable
Pays Ségali Communauté	Modification n°1 du PLU de Colombières	Avis favorable
Pays Ségali Communauté	Modification simplifiée n°3 du PLU de Calmont	Avis favorable
Pays Ségali Communauté	Modification simplifiée n°2 du PLU de Cassagnes	Avis favorable

Depuis l'approbation du SCoT, les communes et EPCI pour leurs projets d'ouvertures à l'urbanisation doivent démontrer leur compatibilité avec le SCoT.

➔ **Avis sur les documents de planification de rang supérieur au SCoT**

En 2024, le PETR n'a pas émis d'avis sur des documents de rang supérieur au SCoT mais a participé à la concertation menée dans le cadre de la révision du SRADDET.

➔ **Association et Avis sur les projets et permis de construire**

Pétitionnaire	Motifs
Amareco	Centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Manhac
Engie	Centrale photovoltaïque au sol sise "Les Plos" sur la Commune d'Onet le Château.
Bleu Mercure	Plateforme Logistique Chronopost sur la commune de Viviez
SAS Malrieu Distribution	Entrepôt Logistique sur La Primaube

➔ **Dossiers CDAC reçus et participation à l'examen**

Concernant l'urbanisme commercial, conformément au code du Commerce, le PETR Centre Ouest Aveyron siège, au titre des élus, à la CDAC. (Le président ou son représentant).
Pas de dossier en 2024.

✓ **4-4 Mise en œuvre et Evolution du SCoT**

Procédures

Aucune procédure d'évolution de SCoT n'a été engagée en 2024.

Actions réalisées

- ➔ Relai d'information et animation auprès des collectivités dans le cadre de l'intégration des dispositions de la Loi Climat et Résilience dans le SRADDET en cours de modification
 - Travail sur la remontée auprès de la Région des projets d'envergure nationale ou régionale pouvant prétendre aux enveloppes mutualisées
- ➔ Appui technique aux collectivités dans leurs démarches de PLUi
- ➔ Amorce d'un plan d'action pour travailler sur le bilan du SCoT à 6 ans en vue de son évaluation fin 2025
 - Identification des thématiques prioritaires d'étude et validation d'une méthodologie de travail pour l'année à venir

Documents et ressources disponibles

- Documents de SCoT : Diagnostic, PADD, DOO et l'essentiel du SCoT. <https://www.petr-centreouestaveyron.fr/nos-missions/amenager-durablement-avec-le-scot/le-scot-approuve/>
- Diagnostics commerce des 9 EPCI

Annexe 1 : Liste des délibérations prises par le PETR Centre Ouest Aveyron en 2024

Comités syndicaux

05 mars 2024	Révision de la composition du comité syndical
	Rapport des décisions prises par le Président et le Bureau 2023
	Instauration de la prime pouvoir d'achat
	Règlement budgétaire et financier et règles d'amortissement
	Délégation au président : Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57
	Rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
	Rapport Développement durable 2023
	Débat d'orientations budgétaires 2024
	Tableau des effectifs 2024
03 avril 2024	Approbation du compte de gestion 2023
	Désignation du Président de séance pour le vote du compte administratif 2023
	Approbation du compte administratif 2023
	Affectation des résultats 2023
	Contribution 2024 des membres
	Examen et adoption du budget primitif 2024
18 septembre 2024	Convention cadre de partenariat avec l'ADEFPAT 2024-2026
	Convention Leader 2023-2027
	Dotation Innovation Expérimentation
	Rapport d'activités 2023
28 novembre 2024	Suppression et Création de poste dans le cadre d'un avancement de grade
	Rapport des décisions prises par le Président et le Bureau 2024

Bureaux

24 janvier 2024	Demande de subvention Ingénierie Région 2024
04 septembre 2024	Demande de subvention Ingénierie Etat 2024
06 décembre 2024	Demande de subvention Leader - Ingénierie 2023-2024
	Demande de subvention Leader – Plan paysage du PETR

Annexe 2 : Compte administratif 2024

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Rapport d'activités 2024

Date de décision: 23/09/2025

Date de réception de l'accusé 23/09/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 250923_17DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20250923-250923_17DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2

Institutions et vie politique

Fonctionnement des assemblees

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 250923-17 DL Rapport activités 2024.pdf (99_DE-012-200050565-20250923-250923_17DL-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : 250923_17 DL PJ1 Rapport Activités 2024 PETR.pdf (99_DE-012-200050565-20250923-250923_17DL-DE-1-1_2.pdf)

250923_17DL PJ1 Rapport d'activités PETR